

Assemblée générale des  
actionnaires de la Banque de  
France ... : compte rendu au  
nom de la régence et rapport  
de MM. les [...]

Le Couteux de Canteleu, Jean-Barthélemy (1746-1818). Auteur du texte. Assemblée générale des actionnaires de la Banque de France ... : compte rendu au nom de la régence et rapport de MM. les censeurs. 1805-10-16.

1/ Les contenus accessibles sur le site Gallica sont pour la plupart des reproductions numériques d'oeuvres tombées dans le domaine public provenant des collections de la BnF. Leur réutilisation s'inscrit dans le cadre de la loi n°78-753 du 17 juillet 1978 :

- La réutilisation non commerciale de ces contenus ou dans le cadre d'une publication académique ou scientifique est libre et gratuite dans le respect de la législation en vigueur et notamment du maintien de la mention de source des contenus telle que précisée ci-après : « Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France » ou « Source gallica.bnf.fr / BnF ».

- La réutilisation commerciale de ces contenus est payante et fait l'objet d'une licence. Est entendue par réutilisation commerciale la revente de contenus sous forme de produits élaborés ou de fourniture de service ou toute autre réutilisation des contenus générant directement des revenus : publication vendue (à l'exception des ouvrages académiques ou scientifiques), une exposition, une production audiovisuelle, un service ou un produit payant, un support à vocation promotionnelle etc.

[CLIQUER ICI POUR ACCÉDER AUX TARIFS ET À LA LICENCE](#)

2/ Les contenus de Gallica sont la propriété de la BnF au sens de l'article L.2112-1 du code général de la propriété des personnes publiques.

3/ Quelques contenus sont soumis à un régime de réutilisation particulier. Il s'agit :

- des reproductions de documents protégés par un droit d'auteur appartenant à un tiers. Ces documents ne peuvent être réutilisés, sauf dans le cadre de la copie privée, sans l'autorisation préalable du titulaire des droits.

- des reproductions de documents conservés dans les bibliothèques ou autres institutions partenaires. Ceux-ci sont signalés par la mention Source gallica.BnF.fr / Bibliothèque municipale de ... (ou autre partenaire). L'utilisateur est invité à s'informer auprès de ces bibliothèques de leurs conditions de réutilisation.

4/ Gallica constitue une base de données, dont la BnF est le producteur, protégée au sens des articles L341-1 et suivants du code de la propriété intellectuelle.

5/ Les présentes conditions d'utilisation des contenus de Gallica sont régies par la loi française. En cas de réutilisation prévue dans un autre pays, il appartient à chaque utilisateur de vérifier la conformité de son projet avec le droit de ce pays.

6/ L'utilisateur s'engage à respecter les présentes conditions d'utilisation ainsi que la législation en vigueur, notamment en matière de propriété intellectuelle. En cas de non respect de ces dispositions, il est notamment passible d'une amende prévue par la loi du 17 juillet 1978.

7/ Pour obtenir un document de Gallica en haute définition, contacter [utilisation.commerciale@bnf.fr](mailto:utilisation.commerciale@bnf.fr).

BANQUE DE FRANCE

---

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE  
DES ACTIONNAIRES  
DE LA BANQUE DE FRANCE

DU 24 VENDÉMAIRE AN XIV

Sous la Présidence de M. PERREGAUX  
PRÉSIDENT DE LA BANQUE

---

COMPTE RENDU

AU NOM DE LA RÉGENCE  
ET  
RAPPORT DE MM. LES CENSEURS

---

PARIS

IMPRIMERIE DE LA BANQUE DE FRANCE

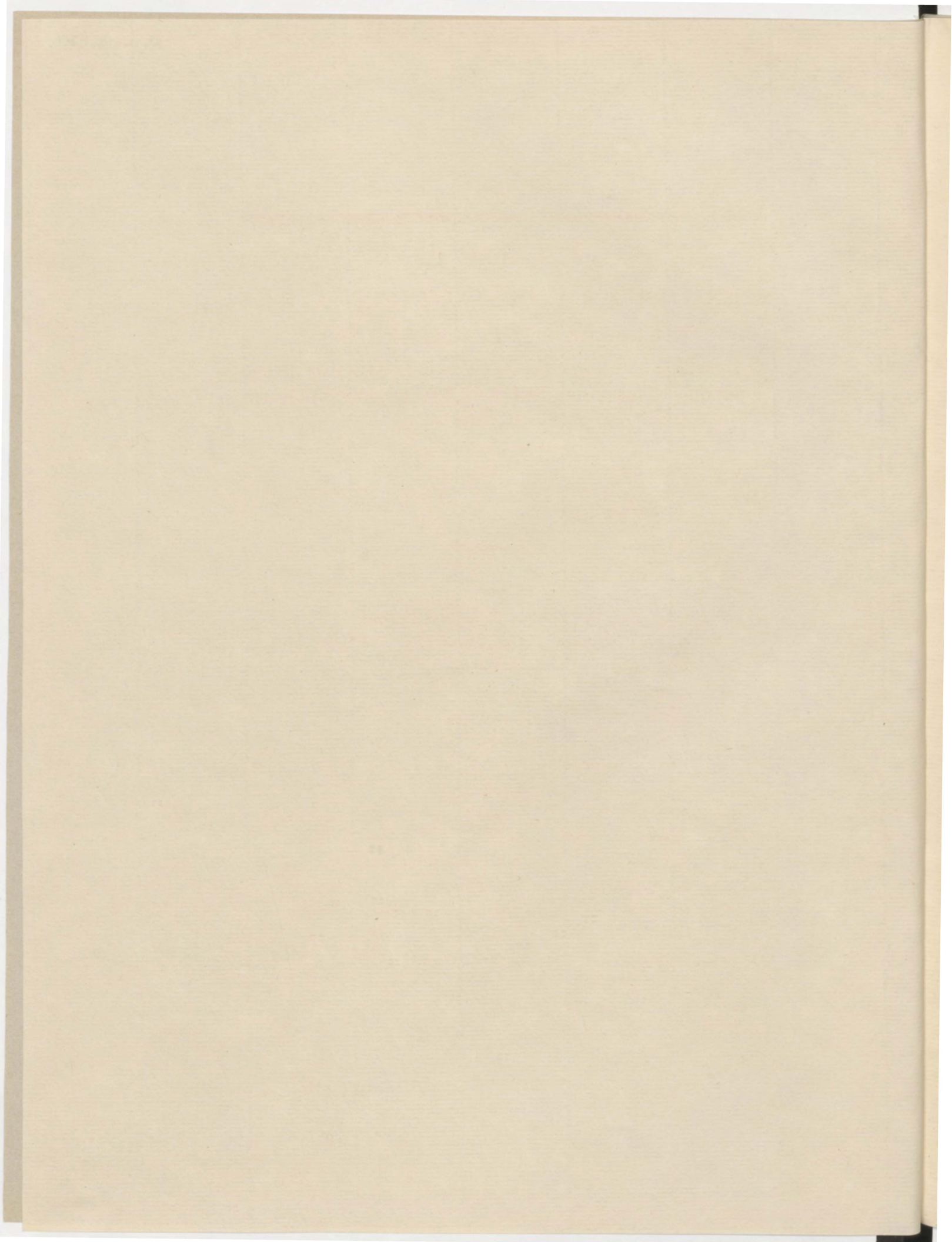
10692010 11/1

LISTE  
DES DEUX CENTS ACTIONNAIRES  
DE LA BANQUE DE FRANCE,

Qui, à raison du nombre de leurs Actions et de la date de leur  
Inscription, aux termes des Statuts, doivent composer l'Assem-  
blée-Générale, le 24 Vendémiaire an 14.

N<sup>OS</sup>.      NOMS.      PRÉNOMS

N <sup>OS</sup> .	NOMS.	PRÉNOMS
	MMs.	
1	AUBOIS,	<i>Jean Marie.</i>
2	BACHÉVALLEY et C <sup>IE</sup> .	
3	BASSE MARCHON (Min <sup>re</sup> du Trésor Public.)	<i>François.</i>
4	BARRIN, (Régent)	<i>Louis Barthélémy.</i>
5	BEAUCOURT,	<i>André.</i>
6	BETTEL,	<i>Louis.</i>
7	BILLY,	<i>Jean Louis.</i>
8	BISSET et C <sup>IE</sup> .	<i>Charles.</i>
9	BOISSONNET aîné,	<i>François.</i>
10	BOLLO,	<i>Hilaire.</i>
11	BOULOT,	<i>Joseph.</i>
12	BONARD et GONNIN.	
13	BARRAUD,	<i>Jos. Eliezer Dominique.</i>
14	BOUTIN DEVEAUX,	<i>Louis François.</i>
15	BOURBAIS,	<i>Jacques.</i>
16	BOUTIER,	<i>Paul.</i>
17	BOURDIER,	<i>Jacques Nicolas.</i>



---

**L I S T E**  
**DES DEUX CENTS ACTIONNAIRES**  
**DE LA BANQUE DE FRANCE,**

Qui, à raison du nombre de leurs Actions et de la date de leur Inscription, aux termes des Statuts, doivent composer l'Assemblée-Générale, le 24 Vendémiaire an 14.

---

N<sup>os</sup>.      NOMS.                      PRÉNOMS.

---

MM <sup>rs</sup> .		
1	A L L A I N ,	<i>Jean Marie.</i>
2	B A G U E N A U L T <i>et Cie.</i>	
3	B A R B É - M A R B O I S (Min <sup>tre</sup> . du Trésor Public.) <i>Fçois.</i>	
4	B A S T I D E , (Régent)	<i>Louis Barthélemy.</i>
5	B E A U D O U I N .	<i>André.</i>
6	B A Y A R D ,	<i>Louis.</i>
7	B A Y L E ,	<i>Jean Louis.</i>
8	B A Z I N <i>et Cie.</i>	<i>Charles.</i>
9	B E A U M O N T aîné ,	<i>François.</i>
10	B E L L O C ,	<i>Hilaire.</i>
11	B E L L O T ,	<i>Joseph.</i>
12	B É R A R D <i>et</i> C O R D I E R .	
13	B E R N A R D I ,	<i>Jos<sup>h</sup>. Elzéar Dominique.</i>
14	B E R T I N D E V E A U X ,	<i>Louis François.</i>
15	B I D E R M A N N ,	<i>Jacques.</i>
16	B L O S S E T ,	<i>Paul.</i>
17	B O C H A R D ,	<i>Jacques Nicolas.</i>

N <sup>o</sup> .	NOMS.	PRÉNOMS.
18	BOISSELIN ,	<i>Jean Baptiste Théodore.</i>
19	BONAPARTE ( Madame )	Mère.
20	BONAPARTE ,	<i>Napoléon.</i>
21	BOQUET ,	<i>Louis Michel.</i>
22	BOUCHEROT ,	<i>Bernard.</i>
23	BOUCHET <i>et Cie.</i>	
24	BOUCHEZ , fils ,	<i>Romain.</i>
25	BOURCARD ,	<i>Jean Louis.</i>
26	BOURSIER , père ,	<i>Alexandre.</i>
27	BOURSIER , fils aîné ,	<i>Etienne Pierre.</i>
28	BOURSIER , fils jeune ,	<i>Antoine Balthazar.</i>
29	BOUVATTIER ,	<i>François.</i>
30	BROCHANT ,	<i>Antoine Hilaire.</i>
31	BROCHANT , FAUVEAU et GUYOT.	
32	BRUNEAU SÉBEAULT <i>et Cie.</i>	
33	BUFFAULT , frères <i>et Cie.</i>	
34	CAISSE D'AMORTISSEMENT.	
35	CAMBOIS ,	<i>Pierre.</i>
36	CAMUS ,	<i>Emmanuel Jean Francois.</i>
37	CAMUS ,	<i>Etienne.</i>
38	CARAYON , cousins.	
39	CARLIER , BRINDEAU , MERDA.	
40	CARON ,	<i>François Antoine.</i>
41	CARUEL ,	<i>Jean-Baptiste.</i>
42	CHAGOT-LARCHER ,	<i>Jean François.</i>
43	CHAPELAIN DUBROSSEYON.	
44	CHAUVET aîné ,	<i>Joseph Hyacinthe.</i>
45	CHEVALS ,	<i>Jacques Philippe.</i>
46	CLARY ,	<i>Nicolas Joseph.</i>



N <sup>os</sup> .	NOMS.	PRÉNOMS.
47	COLLIN <i>et Cie.</i>	<i>Denis Daniel.</i>
48	CORDIER (Régent)	<i>Louis François.</i>
49	CORNU BEAUFORT,	<i>Jean Pierre.</i>
50	COUTAN, père,	<i>Eloi.</i>
51	COUTAN, fils,	<i>Louis.</i>
52	CRIGNON,	<i>Agnan.</i>
53	D'ALIGRE,	<i>E<sup>me</sup>. J<sup>n</sup>. Fçois. Charles.</i>
54	DALMEYDA,	<i>Jacob.</i>
55	DAMEMME,	<i>Gabriel.</i>
56	DAUPHIN,	<i>Syriac.</i>
57	DAVILLIER (Régent)	<i>Jean Charles.</i>
58	DE LA MARRE,	<i>Mathurin Julien Marie.</i>
59	DELAPORTE,	<i>Simon.</i>
60	DELESSERT (Régent) <i>et Cie.</i>	
61	DÉLON, frères.	
62	DELPORTE-COMTEVAL,	<i>Claude François Marie.</i>
63	DELTUF,	<i>Octave Antoine.</i>
64	DENIS,	<i>Charles Nicolas.</i>
65	DEPOIX (M <sup>me</sup> .) <i>Vve.</i> CARUEL.	
66	DEQUESNE,	<i>Thomas.</i>
67	DESPREZ (Régent)	<i>Médard.</i>
68	DETCHEGOYEN,	<i>Jean Louis Bernard,</i>
69	DEVERNOUX,	<i>Claude François.</i>
70	DEVILLAS,	<i>Louis.</i>
71	DEVILLE,	<i>Jean Pierre.</i>
72	D'HARDIVILLER,	<i>Jean Joseph.</i>
73	DOYEN (Régent)	<i>Charles Martin.</i>
74	DUBLOC,	<i>Pierre Guillaume.</i>

N <sup>os</sup> .	NOMS.	PRÉNOMS.
75	DUMETZ,	<i>Jean Joseph Adrien.</i>
76	DUPIN et ANDRÉ,	<i>Dominique.</i>
77	DURANT,	<i>Joseph Aldre. Jacques.</i>
78	DUTHON, <i>Pierre LONG et Cie.</i>	
79	EMERIC, frères.	
80	ETIGNARD-LAFAULOTTE, père,	<i>Jacques.</i>
81	FELINE, père,	<i>Louis.</i>
82	FILLIETTAZ,	<i>Marc Jacob.</i>
83	FLOISSAC,	<i>Louis François.</i>
84	FÖRNIER,	<i>Arnail.</i>
85	FOULD,	<i>Beer Léon.</i>
86	FROMENTAL,	<i>André Margte. Berthon.</i>
87	FULCHIRON,	<i>Aimé Gabriel.</i>
88	FULCHIRON,	<i>Jean Claude.</i>
89	GALLWEY,	<i>David.</i>
90	GAUDIN (M <sup>re</sup> . des Finances.)	<i>Martin Michel Chles.</i>
91	GAY,	<i>Dominique.</i>
92	GESLIN LARENNERIE,	<i>Charles.</i>
93	GOIX,	<i>Nicolas.</i>
94	GOUDARD,	<i>Joseph Marie.</i>
95	GRANDIN CARCENAC <i>et Cie.</i>	
96	GRIVEAU,	<i>Louis Nicolas.</i>
97	GROS DAVILLIER <i>et Cie.</i>	
98	GUASTALLA,	<i>Alexandre.</i>
99	GUEBHARD, Père et Fils.	
100	GUILLOU,	<i>Jean-Baptiste.</i>
101	GUYOT,	<i>Jean-Baptiste Félix.</i>

N <sup>os</sup> .	NOMS.	PRÉNOMS.	
102	HOMBERG <i>V<sup>o</sup>.</i> et HOMBERG, frères,		au Hâvre.
103	HOTTINGUER (Régent)	<i>Jean Conrad.</i>	
104	HOUDON,	<i>Jacques Philippe.</i>	
105	HUTOT DELATOUR et DOULCET d'EGLIGNY.		
106	JACQUEMART,	<i>Auguste François.</i>	
107	JACQUEMART et fils, et DOULCET d'EGLIGNY.		
108	JACQUEMART,	<i>Marie René.</i>	
109	JAME (Régent)	<i>Jean-Baptiste.</i>	
110	JAUME,	<i>Joseph.</i>	
111	JOLY et Fils,	<i>Samuel,</i>	à Saint-Quentin.
112	JOURNU-AUBER, (Sénateur, Censeur.)		
113	JUNCA BÉHIC <i>et Cie.</i>		
114	KARCHER <i>et Cie.</i>		
115	LACUÉE (Conseiller d'Etat)	<i>Jean Gérard.</i>	
116	LADOUPE DU FOUGERAIS,	<i>Benjamin François.</i>	
117	LAFFITTE,	<i>Jacques.</i>	
118	LAFOND,	<i>Etienne.</i>	
119	LAFOND,	<i>Pierre.</i>	
120	LAFORÉST,	<i>Anto. René Cles. Mathis.</i>	
121	LANNES, (M <sup>al</sup> . de l'Empire)	<i>Jean.</i>	
122	LEBEUF,	<i>André Marie.</i>	
123	LEBOURGEOIS,	<i>Guillaume.</i>	
124	LEDHUY,	<i>Antoine Michel Philippe.</i>	
125	LEFEBVRE, père,	<i>Joseph Simon.</i>	
126	LEGOUÈS,	<i>Anselme Marie.</i>	
127	LEMERCIER,	<i>François Marc.</i>	
128	LEROUX,	<i>André Jean.</i>	
129	LES PROPRIÉTAIRES des Fonderies de Romilly.		

N <sup>os</sup> .	NOMS.	PRÉNOMS.
130	LETESTU,	<i>Louis.</i>
131	LE TISSIER,	<i>Pierre Hyppolite.</i>
132	MALLET aîné (Régent)	<i>Guillaume.</i>
133	MALLET jeune,	<i>Isaac Jean Jacques.</i>
134	MARDOCHÉ,	<i>Elie.</i>
135	MARMET aîné (Régent)	<i>Jean Louis Ambroise.</i>
136	MARQFOY,	<i>Isaac.</i>
137	MARTIN, fils d'ANDRÉ,	<i>Claude Etienne.</i>
138	MARTIN, (Censeur)	<i>Jean Henry.</i>
139	MERLIN,	<i>Thomas Jean-Baptiste.</i>
140	MÉVOLHON,	<i>Jean Antoine Pierre.</i>
141	MICHEL jeune,	<i>Marc Antoine.</i>
142	MOLÉ,	<i>Mathurin Louis.</i>
143	MOREAU (Régent)	<i>Louis Victor.</i>
144	MOREAU, THOMAS, DESNEUX	<i>et Cie.</i>
145	MOUNIER,	<i>Pierre Louis.</i>
146	MOYNAT,	<i>Jean Claude.</i>
147	NAST,	<i>J<sup>n</sup>. Népomucen Hermann.</i>
148	NICOLLE,	<i>Godefroi Dominique J<sup>h</sup>.</i>
149	OBERKAMPF, à Jouy.	
150	OLLIVIER et OUTREQUIN.	
151	OUVRARD <i>et Cie.</i>	<i>François.</i>
152	PAGÈS,	<i>François Auguste.</i>
153	PAIRA,	<i>Michel.</i>
154	PASQUIER,	<i>Charles Guillaume.</i>
155	PERDONNET,	<i>Alexandre Fr. Vincent.</i>

N <sup>os</sup> .	NOMS.	PRÉNOMS.
156	PERIER frères, FLORY <i>et Cie.</i>	
157	PERREGAUX <i>et Cie.</i>	
158	PERREGAUX (Sénateur, Régent) <i>Jean Frédéric</i>	
159	PEYRONET aîné,	<i>Jean-Baptiste.</i>
160	PIFFARD,	<i>David.</i>
161	PILLOT,	<i>Jean François.</i>
162	RAGOULLEAU,	<i>Jean Charles.</i>
163	RAMEY SUGNY,	<i>Jean Marie Vital.</i>
164	RAVEL,	<i>Pierre Antoine.</i>
165	RÉCAMIER (Régent)	<i>Jacques.</i>
166	RÉCAMIER,	<i>Laurent Marie.</i>
167	RÉGNAUD, de St.-Jean-d'Angély, (Conseiller d'Etat)	
168	RICHARD aîné,	<i>Robert.</i>
169	RICHARD jeune,	<i>Jean.</i>
170	RICQBOUR,	<i>Jean-Baptiste.</i>
171	ROBILLARD,	<i>Jacques Florent.</i>
172	ROCH,	<i>Joseph.</i>
173	RODIER,	<i>Jean-Baptiste.</i>
174	ROHAULT FLEURY,	<i>Hubert Jean-Baptiste.</i>
175	ROLLAND <i>et Cie.</i>	<i>Denis.</i>
176	SABATIER,	<i>Guillaume.</i>
177	SAINT-ANDRÉ,	<i>Alexandre.</i>
178	SAULNIER,	<i>Pierre Dieudonné Louis.</i>
179	SAUTTER, frères <i>et Cie.</i>	
180	SCHERER <i>et FINGUERLIN.</i>	
181	SCHMIDT <i>et Cie.</i>	<i>Gabriel.</i>
182	SEILLIERE, fils aîné,	<i>Nicolas.</i>
183	SEVENE (Régent)	<i>Auguste.</i>

N <sup>os</sup> .	NOMS.	PRENOMS.
184	SIEYES (Sénateur)	<i>Emmanuel Joseph.</i>
185	SILLAN <i>et Cie.</i>	
186	SOEHNÉE (Censeur)	<i>Jean Michel.</i>
187	TELLIER,	<i>Charles Henry Pierre.</i>
188	TERNAUX, frères.	
189	TERPANT,	<i>François.</i>
190	THAYER,	<i>James.</i>
191	THIBON (Régent)	<i>Louis Charles.</i>
192	TIENOT (M <sup>me</sup> . ) femme	HAUSSMANN.
193	THOMASSIN PEINIER,	<i>Jean Luc.</i>
194	THORNTON POWER <i>et Cie.</i>	
195	TIBERGHEN <i>et Cie.</i>	
196	VASSAL, BOURDON <i>et Cie.</i>	
197	VAUMESLE-LALONDE,	<i>Pierre Louis.</i>
198	VEYTARD,	<i>Joseph Michel.</i>
199	VIAL,	<i>Joseph Marie.</i>
200	VION DE GAILLON,	<i>Antoine.</i>

DISCOURS

DISCOURS  
DU  
PRÉSIDENT DE LA BANQUE DE FRANCE  
A L'ASSEMBLÉE-GÉNÉRALE DES ACTIONNAIRES,  
DU 24 VENDÉMIAIRE AN XIV;  
PRONONCÉ PAR M. PERREGAUX. (SÉNATEUR)

MESSIEURS,

Nous avons à vous rendre compte de l'Administration de la Régence pendant l'an 13.

Votre arrêté du 25 Vendémiaire an 13, pour la disposition des 9,306 Actions qui restoit à émettre, a été exécuté. Elles ont été distribuées aux Actionnaires. Celles qui n'ont point été soumissionnées, ont été vendues au profit de la Banque : il en reste 159 destinées, soit aux Correspondants, soit à la caisse de réserve des employés; soit aux garçons de recette qui doivent en avoir de transférées à la Banque pour répondre de leurs erreurs dans les recouvrements.

La Banque a reçu dans le cours de l'année des sommes à compte sur ses anciennes créances, qui sont réduites à peu de chose.

Elle n'a plus d'Effets en souffrance que pour 10,900 fr. qui rentreront successivement.

Des faussaires ont occasionné une perte de 22,184 fr. sur des valeurs prises à l'escompte. Ils ont été découverts ; mais la Justice n'a pas encore pu les atteindre. La procédure se suit dans ce moment au Tribunal spécial.

Le Gouvernement a jugé à propos de reprendre le service des Loteries, la Banque n'en est plus chargée depuis le mois de Thermidor.

Le mouvement des caisses en entrée et en sortie a été d'environ quatre milliards cinq cents millions.

Il a été escompté six cent trente millions huit cent soixante-dix mille trois cent soixante-huit francs , qui n'ont donné d'autres pertes que celle ci-dessus mentionnée.

Le capital en fonds de réserve employé en cinq pour cent consolidés est de cinq millions trois cent quatre-vingt dix-neuf mille deux cent cinquante sept francs , quatre-vingt-quatorze centimes , qui produisent quatre cent quatre-vingt-cinq mille trente-un francs de rente.

La réserve disponible est de neuf cent quarante-sept mille cinq cent - soixante-quatorze francs , trente-neuf centimes.

Le Dividende du premier semestre de l'an 13 a été pour chaque Action, de trente-cinq francs , y compris cinq francs pour la répartition de la rente du cinq pour cent consolidé. La réserve acquise à chaque Action a été de treize francs , quinze centimes.

Celui du second semestre a été pour chaque Action, de trente-six francs , y compris six francs pour la répartition du cinq pour cent consolidé. La réserve acquise à chaque Action a été de dix-neuf francs , soixante-deux centimes.



Le Dividende de l'année est donc pour chaque Action, de *soixante-onze francs* : la réserve totale pour l'année est de *trente-deux francs, soixante-dix-sept centimes*, en tout, *cent trois francs sept centimes* : ce qui revient à dix pour cent et trois cinquièmes du capital primitif.

Toutes les réserves acquises jusqu'à ce jour s'élèvent à *cent-quarante un francs cinquante-quatre centimes* par Action.

Ce résultat vous paroitra sans doute satisfaisant lorsque vous considérerez que *neuf mille six cent quarante-sept* Actions de plus que l'an passé ont participé aux Dividendes de l'année : que les opérations ne se sont point accrues en proportion de l'augmentation du nombre des co-partageants : qu'enfin les circonstances ont occasionné bien des frais extraordinaires.

Il eût été bien satisfaisant pour la Régence de terminer ici le compte qu'elle vous doit de son Administration.

Sans doute chacun de vous, Messieurs, se demande comment d'après un état de prospérité absolue aussi évident, la Banque a pu se trouver forcée de restreindre le remboursement de ses billets en numéraire.

Cet événement a été amené par des causes qu'on n'avoit pas pu prévoir :

Par le déplacement extraordinaire et simultané des écus qui alimentoient la circulation générale ; et qui, vu leur destination momentanée, ne peuvent pas y être immédiatement reversés ;

Par des contrariétés que, malgré les mesures les mieux combinées, il a été impossible de surmonter.

Les Départements se sont ressentis des diverses causes qui ont concouru à la rareté momentanée du numéraire.

La Banque étant devenue, par la nature de ses opérations,

le centre commun de la majeure partie des négociations commerciales, c'est dans ses caisses que les Départements et les Entrepreneurs de tous les services puisoient les écus dont ils avoient besoin.

Les demandes à cet égard se sont accrues en proportion des difficultés que la Banque avoit à surmonter pour alimenter sa réserve.

Jusqu'à l'époque du dernier semestre, un recouvrement commun de *quinze à seize millions* par mois suffisoit à tous ses services.

Un recouvrement aussi important, et reconnu indispensable, annonçoit assez le désavantage de la balance du commerce particulier de Paris avec les Départements. Les événements imprévus de l'année paroissent l'avoir augmenté. Ils sont suffisamment connus.

Il n'est que trop vraisemblable que la malveillance a concouru aux remboursements extraordinaires qui ont tout-à-coup assailli la réserve de la Banque.

Il est certain qu'avant ces dernières époques, la dépense journalière de la Banque en écus ( déduction faite des recettes de Paris, et en exceptant les mois des paiements des rentes ), n'excédoit pas *cing à six cent mille francs*.

Dans les trois derniers mois elle s'est élevée progressivement jusqu'à *quatorze et quinze cent mille francs* par jour.

Il est de plus à remarquer que les rentrées en écus, soit par les garçons de recette, soit par les versements des comptes courants, soit par les échanges de Billets contre especes, diminuoient journellement dans la même proportion.

La Régence, toujours attentive au mouvement des écus qu'elle

voyoit si rapidement enlever à la circulation, n'avoit pas cessé de prendre toutes les mesures capables d'alimenter et d'entretenir sa réserve.

Sa prévoyance s'étendoit particulièrement sur les mois de paiement des rentes et pensions.

Les trois derniers mois de l'année avoient encore plus particulièrement fixé sa sollicitude.

Rien n'avoit été négligé; diminution d'escompte, arrivages extraordinaires de l'intérieur, achats de piastres; et cependant ces moyens ont été insuffisants.

La raison en est simple: dans les six premiers mois la dépense de la Banque en espèces a été de *cent vingt-trois millions*.

La dépense des six derniers mois a été de *cent quarante-trois millions cinq cent mille francs*. Il y a donc eu *vingt millions cinq cent mille francs* de différence. C'est le montant de la réserve obligée.

Remarquez bien, Messieurs, que cette différence a eu lieu, malgré les achats de piastres qui ont procuré *dix-sept millions cinq cent mille francs* dans ce semestre.

La Banque avoit compté sur *quatre millions* de piastres, qui auroient produit *vingt-un millions* en écus. Elles devoient arriver en Fructidor et en Vendémiaire. L'envoi a été retardé.

C'est sur-tout à cette contrariété indépendante de notre volonté et de notre puissance, qu'il faut attribuer l'insuffisance des mesures et des ressources pour alimenter la réserve en écus.

Ainsi, d'une part, déplacement simultané et impossible à prévoir de sommes immenses puisées dans la caisse de la Banque.

D'autre part, les entraves qui ont paralysé les ressources qu'elle s'étoit ménagées.

Telles sont les causes qui ont produit son embarras momentané. Les mesures les plus actives, les plus étendues ont été prises au moment même où l'on s'est aperçu de l'exagération de la dépense et de l'incertitude des ressources.

La Régence espère qu'on ne tardera point à en éprouver les bons effets.

Nous voilà dans les mois où les contributions rentrent avec facilité et avec abondance. La Banque a dans son porte-feuille assez de bonnes valeurs pour présumer que leur réalisation lui facilitera les moyens de reprendre bientôt sa marche ordinaire.

Son embarras n'est que relatif; et par cela même, il ne doit donner aucune inquiétude sérieuse.

Mais il a servi de prétexte à la défiance pour exagérer les dangers. Il en est résulté un resserrement funeste, dont les effets se font sentir tous les jours.

En effet, Messieurs, il a été bien démontré à la Régence que, dans les temps ordinaires, *quatre à cinq cent mille francs* d'écus suffisoient aux besoins journaliers de la circulation de la capitale.

Depuis le 2 Vendémiaire elle y a versé environ *six cent mille francs* par jour; et les demandes ne diminuent pas sensiblement.

Mais quand on considère que cette pénurie se prolonge à la suite d'un versement bien effectif de près de *onze millions en écus* depuis trois semaines, on est bien tenté de l'attribuer à la cupidité qui spéculé sur cette crise momentanée, et à la défiance qui s'accroît en raison des spéculations de la cupidité.

Au reste, le capital de la Banque est intact : il s'est accru de plus de *six millions* de réserve.

Aucun de ces Billets, sur lesquels la défiance semble appeler le discrédit, n'est jamais sorti des caisses de la Banque, sans y être préalablement représenté par les meilleures valeurs.

Enfin, telle est la position de la Banque, qu'en cumulant les valeurs qui représentent son capital avec celles que les billets ont fait entrer dans son porte-feuille, il n'est pas un de ces billets dont le recouvrement en écus ne soit garanti par une valeur plus que double de son indication nominale.

Par conséquent, aucun établissement de ce genre ne présente plus de sûreté, plus de motifs à la confiance publique.

Sans doute, Messieurs, nous devons aspirer à reprendre nos paiements à bureau ouvert et ne négliger aucun effort pour y parvenir.

Mais vous penserez peut-être aussi que notre empressement doit être subordonné à la sagesse d'une prévoyance plus que jamais nécessaire ; et que d'après les écarts de la défiance il est prudent d'attendre que la réserve soit pourvue avec une abondance telle, que le crédit de la Banque ne puisse pas être de nouveau compromis par des remboursements démesurés.

Le devoir le plus important de la Régence dans ce moment, est de ne pas perdre de vue les besoins journaliers de Paris en numéraire, ainsi que les inconvénients inséparables d'une pénurie trop prononcée dans sa circulation.

Il convient donc qu'elle mette la plus grande circonspection dans ses mesures ultérieures. Il ne faut pas qu'un empressement louable, sans doute, expose cette grande cité à une insuffisance qui pourroit donner lieu aux plus grands maux.

La Régence a eu à prévoir toutes les chances de cette crise momentanée.

Dans ce moment où il s'agit de porter des coups décisifs aux ennemis de l'état, sa sollicitude a dû embrasser les besoins urgents de tous les services.

Elle a dû combiner ces besoins généraux avec ceux du commerce de Paris et de la France entière :

Elle a dû rapprocher et saisir les rapports immédiats qui existent entre tant d'intérêts divergents ou opposés en apparence, et cependant tellement liés à l'intérêt général, que le bien ou le mal-être des uns doit inévitablement rejaillir sur tous les autres.

La Banque, centre commun des opérations, a dû considérer quels pourroient être pour elle-même les résultats d'une grande commotion.

Cette considération a fait ressortir davantage la nécessité de continuer la distribution des secours. Elle n'a rien négligé pour atteindre le but qu'elle a dû se proposer dans de telles circonstances.

Elle a pourvu aux besoins les plus urgents ;

Elle s'est ménagé tous les moyens de reconquérir l'abondance du numéraire ;

On lui fait de nouveau espérer l'arrivée des piastres, dont le retard a contribué à ses embarras.

Mais ce qui sera plus efficace encore, ce sont les mesures sages et vigoureuses, prises par Sa Majesté Impériale et Royale, pour faire triompher la France de ses ennemis.

Oui, Messieurs, les succès de ses armes disposeront tous les esprits à la confiance qu'une paix glorieuse consolidera.

Le numéraire caché ou resserré rentrera dans la circulation générale.

La Banque n'aura essuyé cette crise que pour convaincre les plus incrédules, qu'avec son régime et son capital, elle ne peut jamais en éprouver que de momentanées.

Messieurs, vous aurez à remplacer MM. Récamier, Doyen, Bastide, régents, dont l'exercice finit aujourd'hui.

Vous avez aussi à remplacer M. Marmet, qui a donné sa démission; nommé le 25 vendémiaire an 12. Son successeur ne peut être nommé que pour trois ans

M. Martin, censeur, finit aujourd'hui l'exercice triennal de M. Sabatier, à qui il a succédé : vous avez donc aussi à le remplacer.

La Régence terminera cet exposé, en mettant sous vos yeux le résultat des opérations de la Banque, pendant les deux semestres de l'an 13.

RÉSULTAT.

*RESULTAT des Opérations de la Banque de France, depuis le 1<sup>er</sup>. Vendémiaire an 13, jusques et compris le 4<sup>ème</sup>. jour complémentaire même année.*

**P R E M I E R   S E M E S T R E   A N   X I I I .**

*Extrait du Compte de Profits et Pertes.*

Le débit se compose de Pertes	Le crédit de 875,879 f. 99 c. se compose de ce qui suit,
sur les piastres ,	<i>savoir :</i>
sur la monnaie de	Bénéfice non acquis le dernier se-
cuivre; Escomptes	mestre, sur 6,212,471 f. 76 c. d'Ef-
sur anticipations	fets sur Paris, et réservé pour le
de paiemens d'Ac-	semestre présent . . . . .
tions, etc. etc. . .	f. c. 24,367 50
346,441.50	Idem. sur 1,159,742 f. 97 c. d'o-
Bénéfice non ac-	bligations de Receveurs-géné-
quis des Obligat-	raux . . . . .
tions en Porte-	39,423.70
feuille des Rece-	63,791 »
veurs-généraux ,	Idem. des Obligations des Rece-
montant à 9 mil-	veurs-généraux; Agio sur les
lions 362,772 f. 05.	remises des Correspondants ;
lequel est réservé	Commissions sur divers ser-
pour le semestre	vices, etc. . . . .
prochain, et por-	812,088.99
té au crédit du	f. c. 875,879.99
compte de profits	L'escompte de 332,972,878 f. 81 c.
et pertes. . . . .	pendant le présent semestre, a
65,836.25	produit . . . . .
Idem. des Effets	2,677,650.26
en porte-feuille	Pour celui non acquis, le dernier
payables à Paris,	semestre, des Effets alors en
montant à 7 mil-	porte-feuille, montant à 72 mil-
lions 389,206 f. 73 c.	lions 506,616 f. 47 c. . . . .
lequel est égale-	336,388.16
ment réservé pour	3,014,038.42
le semestre pro-	D'où il faut déduire l'escompte
chain . . . . .	non acquis par le présent semes-
32,079.13	tre sur 93,232,732 fr. 05 c. d'Ef-
Résultat du compte	fets en porte-feuille; lequel bé-
de frais généraux. 1,049,121.97	néfice est réservé pour le se-
1,493,478.85	mestre prochain . . . . .
Solde en bénéfice . 2,158,906.75	451,397.31
	2,562,641.11
	Arrérages de 427,729 fr. en 5 p <sup>o</sup>
	consolidés, jouissance du 1 <sup>er</sup> Ven-
	démiaire an 13, provenant de
	la réserve, conformément à la
	loi du 24 Germinal an 11. . . . .
	213,864.50
	3,652,385.60

Lequel bénéfice de 2,158,906 francs 75 centimes a été employé comme suit :

Dividende à 3 p <sup>o</sup> ou 30 francs par Action à 44,834 Actions . . . . .	1,345,020 »
Arrérages des 427,729 f. de rentes 5 pour cent consolidés	
pour le semestre échu . . . . .	213,864.50
Fraction de 23 c. manquant à cette somme de 213,864.50	
pour porter le dividende desdites rentes à 5 fr. par ac-	
tion, aux 44,834 Actions . . . . .	10,305.50
	224,170. »
Réserve . . . . .	589,716.75
	2,158,906.75
Les 589,716 francs 75 centimes répartis à 44,834 Actions, donnent . . .	13.15
A quoi ajoutant la réserve antérieure . . . . .	108.77
Total . . . . .	121.92



## DEUXIÈME SEMESTRE AN XIII.

*Extrait du Compte de Profits et Pertes.*

Le débit se compose de Pertes	Le crédit de 1,440,990 f. 73 c. se compose de ce qui suit,
sur les piastres,	<i>savoir :</i>
sur la monnaie de	Bénéfice non acquis le dernier
cuivre; Escomptes	semestre sur 7,389,206 fr. 73 c.
sur anticipations	d'Effets sur Paris, et réservé
de paiemens d'Ac-	pour le semestre présent. . . . .
tions, etc. . . . .	f. c. 32,079.13
339,858.18	<i>Idem</i> , sur 9,362,772 fr. 05 c.
Bénéfice non ac-	d'Obligations de Receveurs-gé-
quis des Obligations en porte-	néraux . . . . .
feuille des Rece-	65,836.25
veurs-généraux,	97,915.38
montant à 24 mil-	<i>Idem</i> , des Obligations des Rece-
lions 801,671.76 c.	veurs-généraux; Agio sur les
lequel est réservé	remises des Correspondants;
pour le semestre	Commissions sur divers ser-
prochain, et porté	vices, etc. . . . .
au crédit du compte	1,343,075.35
de profits et	f. c. 1,440,990.73
pertes. . . . .	L'escompte de 297,897,489 f. 44 c.
139,035. »	pendant le présent semestre, a
<i>Idem</i> , des Effets en	produit . . . . .
porte-feuille paya-	2,343,948.54
bles à Paris, mont-	Pour celui non acquis le dernier
ant à 9 millions	semestre, des Effets alors en
426,866. 10 c., le-	porte-feuille, montant à 93 mil-
quel est également	lions 232,732 f. 05 c. . . . .
réserve pour le se-	451,397.31
mestre prochain .	2,795,345.85
33,799.20	D'où il faut déduire l'escompte
Résultat du compte	non acquis par le présent semes-
de frais généraux .	tre sur 62,797,709 f. 79 c. d'Ef-
1,210,377.45	fets en porte-feuille, ce jour;
1,723,069.83	lequel bénéfice est réservé pour
Solde en bénéfice .	le semestre prochain. . . . .
2,494,323.25	261,459. »
4,217,393.08	2,533,886.85
	Arrérages de 485,031 fr. en 5 p <sup>o</sup> / <sub>o</sub>
	consolidés, jouissance de Ger-
	minal an 13, provenant de la ré-
	serve, conformément à la loi du
	24 Germinal an 11 . . . . .
	242,515.50
	4,217,393.08
Lequel bénéfice de 2,494,323 francs 25 centimes a été employé comme suit :	
Dividende à 3 p <sup>o</sup> / <sub>o</sub> , ou 30 francs par Action, à 44,841 Actions . . . . .	1,345,230. »
Arrérages des 485,031 fr. de rentes 5 pour cent consolidés	
pour le semestre échu. . . . .	242,515.50
Fraction pour porter le Dividende desdites rentes à 6 f. par	
Action, auxdites 44,841 Actions. . . . .	26,530.50
Réserve . . . . .	269,046. »
	880,047.83
	2,494,323.83
Les 880,047. fr. 83 c. répartis à 44,841 Actions, donnent. . . . .	19.62
A quoi ajoutant la réserve antérieure . . . . .	121.92
TOTAL. . . . .	141.54

---

**R A P P O R T**  
D E S  
CENSEURS DE LA BANQUE DE FRANCE  
A L'ASSEMBLEE-GÉNÉRALE DES ACTIONNAIRES,  
LE 24 VENDÉMIAIRE AN XIV;  
PRONONCÉ PAR M. JOURNU-AUBERT (SÉNATEUR.)

**MESSIEURS,**

**D**EPUIS l'existence de la Banque de France, chaque année à pareil jour il vous a été rendu compte des travaux, des réformes, des améliorations et de tout ce qui a concouru aux succès de cet Etablissement.

Les Censeurs, chargés de l'inspection et de la surveillance, n'ont eu constamment que des témoignages honorables à rendre d'une bonne administration; il en est de même aujourd'hui, quoique jamais elle n'ait été aussi pénible ni aussi laborieuse.

L'état de Situation qui vient de vous être présenté, le Dividende de *trente-six francs*, attribué à chaque Action pour ce dernier semestre, et la réserve de *vingt francs*, moins quelques centimes, ajoutée au capital effectif, donnent la mesure de la solidité de la Banque et de la juste confiance qui lui est due.

Vainement hasarderait-on des doutes à cet égard; non-seulement la Banque a dans ses mains tout son capital de *quarante-cinq millions*, ses bénéfices réservés, montant à plus de *six millions*, mais encore l'équivalent de tous ses Billets circulants, et cela en bonnes lettres-de-change et

en excellents Effets négociables, payables à des termes si courts, qu'elle pourroit retirer et éteindre tous ses Billets, se liquider et réaliser tous ses Fonds en deux mois.

Ne suffit-il pas de l'authenticité et de la publicité de ces faits pour rassurer les esprits les plus timides et les moins confiants ?

Dégagée des services du paiement des Rentes et des Loteries, concentrée dans ses attributions particulières, jamais néanmoins la Banque n'a été plus utile ; cette utilité ne peut être mieux sentie qu'en considérant tout ce qu'elle a escompté dans le cours de cette dernière année, notamment la multitude de petits Effets, qui a porté l'aisance et l'émulation jusque dans les moindres boutiques et dans les ateliers naissants ; ce qui ne l'a cependant pas empêchée, dans des moments importants, de donner (sans jamais se compromettre) des facilités à des maisons de Banque, dévouées aux divers services de la chose publique.

Quand néanmoins on a cru que la Régence pourroit rendre l'escompte encore plus abondant, on a dû reconnoître en même tems que sa juste limite est celle qui est déterminée par les besoins de la Place et des différents services qui s'y rattachent.

La Banque doit sans doute étendre son influence sur tout ce qui est utile, seconder toutes les entreprises profitables, favoriser tout ce qui contribue à la prospérité générale. Certes cette carrière est assez vaste ; et si, pour en sortir, elle s'expose à émettre trop de Billets, son intervention sera plutôt nuisible qu'avantageuse ; car dès le moment où la somme de ses Billets circulants excède celle du numéraire, qui sans eux seroit nécessaire au mouvement de Paris, toute la quantité surabondante reflue constamment vers la Banque pour y être échangée contre des écus.

C'est en tems ordinaire un thermomètre sûr, dont la hausse et la baisse indiquent l'extension et la diminution des opérations commerciales ; ce n'est donc qu'autant que les affaires se multiplient, que leur plus grand mouvement peut attirer et retenir plus de ce papier dans la circulation.

Quand on réfléchit sur tous les avantages que le commerce trouve dans cette Institution, on demande comment feroit-on donc si la Banque n'existait pas ?

La réponse ne peut pas être douteuse tout alors se payeroit en numé-

raire effectif ; mais son insuffisance exagérée se feroit péniblement sentir ; l'intérêt renchéri s'éleveroit souvent a des excès funestes ; alors le crédit cesse ou dévore l'emprunteur ; plus de commerce que celui des objets de première nécessité , plus d'entreprises importantes , les services de l'Etat souffrent , la reproduction languit , l'émulation s'éteint.

On cite cependant d'autres villes de France où les Billets de Banque sont inconnus et où l'intérêt n'est pas extrêmement onéreux ; mais c'est parce que les grandes affaires , celles qui exigent de grandes avances , y sont restreintes par les circonstances , et aussi parce que la Banque de France , escomptant à demi pour cent , est un régulateur qui empêche la grande hausse de l'agio et ses variations désordonnées.

Il arrive même que beaucoup de spéculateurs éloignés y échangent par l'entremise de leurs correspondants leur papier sur Paris , contre du numéraire ; et faisant venir cet argent chez eux , ils l'y employent en d'autre papier à un taux moyen , mais assez avantageux pour leur offrir des bénéfices faciles et souvent renouvelés.

C'est ainsi que cette Banque si utile à Paris a aussi une influence salutaire et bien plus précieuse qu'appréciée sur la majorité des Départemens.

L'avantage cependant n'est pas réciproque , puisque les Billets au porteur n'ont pas cours dans les autres villes , qu'ils n'y sont ni n'y peuvent être recherchés comme à Paris par ceux qui ont besoin d'escompter ; ainsi dans l'état présent des choses , la Banque appelant à elle et faisant seule fabriquer tout le numéraire nécessaire à un service général , infiniment plus considérable que le sien propre , supporte évidemment un fardeau disproportionné à la quantité de ses Billets , qui peuvent être nécessaires à la circulation de Paris.

La preuve de ce fait vient de se manifester à la suite des circonstances inopinées qui , depuis quelques mois , ont dérangé l'équilibre du mouvement ordinaire entre le papier et l'argent.

Pendant très-long-temps la Banque versoit habituellement chaque jour sur la place entre *quatre et cinq cent mille francs* , qui lui rentroient ou devoient lui rentrer par ses recettes ; néanmoins , afin d'être toujours en mesure de faire face à des demandes extraordinaires , sans entamer sa réserve , elle prenoit des obligations sur les Départemens , qui , payées en écus , alimen-

toient ses caisses : l'usage modéré de ce régime tenoit la Banque toujours suffisamment pourvue, sans occasionner de vide sensible ailleurs.

Mais les demandes d'écus augmentant progressivement, on a étendu cette mesure, et la Banque a ainsi reçu durant ce dernier semestre plus de *quatre-vingt millions* en espèces, outre les piastres qu'elle a fait convertir jusqu'à concurrence de *dix-sept millions et demi* en pièces de cinq francs : que pouvoit-on faire de mieux ?

Il falloit, dit-on, escompter moins, afin de faire rentrer les Billets; c'est aussi ce qui a été fait graduellement, sur la motion expresse des Censeurs, dans la vue d'éviter par-là ces énormes transports d'écus qui n'offrent qu'un palliatif momentané, parce que formant des vides dans les Départemens, ils sont aussi-tôt repompés par eux, tellement qu'étant sans cesse sur les grands chemins ou dans les bureaux des diligences, la double privation de leur présence, tant au centre qu'à la circonférence, ne fait qu'aggraver le mal qu'on cherche à réparer.

En effet, depuis quatre mois les demandes de numéraire croissant sans mesure et sans rapport avec les besoins réels, enlevant à la Banque jusqu'à *neuf, douze, quinze cent mille francs* par jour, lui causoient de vives sollicitudes; on a eu des soupçons sur des emplois suspects, on s'est aperçu que par des voies très détournées nos ennemis mêmes profitoient de notre fidélité à tout rembourser à bureau ouvert pour nous soutenir presque tout le numéraire que nous pouvions nous procurer.

Il a donc fallu modérer les remboursements, de manière à satisfaire les vrais besoins du Public, et s'occuper en même temps des moyens d'obvier à des extractions aussi abusives que contraires à l'intérêt de l'Etat, dans des moments où la politique ourdit contre nous des trames perfides.

Il faut cependant qu'on sache et qu'on sache bien que depuis que la Banque a cru devoir ralentir momentanément le remboursement de ses Billets, il n'est pas un seul jour où elle n'ait versé au moins *cinq à six cent mille francs* en numéraire sur la place; cette somme égale et surpasse même celle des temps ordinaires : c'est par conséquent tout ce qui est nécessaire aux besoins réels, quand il n'y a point de resserrement, et quand les détaillants qui ne reçoivent que du numéraire n'en exagèrent point la rareté, afin d'en faire un objet d'agiotage.

S'il est vraiment impossible d'exprimer tout ce que chacun des membres de la Banque a éprouvé de peines et de soucis pendant ce dernier trimestre, il est cependant consolant de pouvoir dire qu'on a généralement rendu justice à leur zèle et à leur dévouement; on a bien senti que maîtrisés par des circonstances qu'il étoit impossible de prévoir, ils ont dû nécessairement modérer des versements trop disproportionnés aux recettes effectives; plus ils ont reçu de témoignages de confiance à cet égard, plus ils sont jaloux et impatientes de la justifier en continuant leurs efforts pour faire rouvrir toutes les caisses le plutôt possible.

Aucune précaution n'a été négligée pour en accélérer le moment; *dix-huit millions* en effets sur les Départements, exigibles dans quelques jours, arriveront à la Banque en argent, du dix au quinze du mois qui va commencer; *quatre millions* de piastres achetées en Espagne doivent arriver successivement, et produiront une augmentation de monnaie française de plus *de vingt millions*, non compris ce qui est attendu d'ailleurs, et tout ce qui est à l'hôtel des monnoies où l'on travaille jour et nuit.

Déjà même un plus grand nombre de caisses pourroient être ouvertes, si l'on ne connoissoit des manœuvres obscures, tendantes à renouveler les accaparements. Des précautions sont donc nécessaires pour s'en garantir, et afin que la loyauté de la Banque ne soit pas abusée de nouveau.

Il est convenable de différer de quelques jours de plus afin d'écartier toute crainte de se trouver encore dans le même embarras; en attendant, le service de Paris et de ses approvisionnements n'est pas moins assuré par le versement journalier de *six cent mille francs*.

Les enlèvements de numéraire sont sans doute très-coûteux pour nos ennemis; mais que leur importent ces sacrifices dans le fol espoir d'ébranler un établissement qui paye en argent, tandis que leurs billets de banque ne sont plus que du papier monnaie? Loin de nous à jamais toute idée d'un papier forcé, c'est le tocsin du désordre des finances, c'est l'annonce d'une catastrophe inévitable.

Il faut bien se garder de croire que l'argent retiré de Paris par diverses causes et pour divers services s'en soit éloigné pour toujours; la fortune de ses habitants n'a pas tellement changé en trois mois, que ces valeurs soient perdues pour eux; non certes, cet argent, fût-il même tout passé chez nos ennemis, ne pourroit pas y être retenu long-temps; et, bon gré malgré, par la seule

force des choses , la plus grande partie ne tarderoit pas à nous revenir successivement , pour reprendre sa véritable place.

On s'étonne avec raison que dans un temps où les lumières sont si répandues , où parmi les négociants des grandes villes de commerce se trouvent autant de bons esprits , on ne s'y occupe pas de se concilier et de s'arranger pour n'être pas obligé d'effectuer matériellement la totalité des gros paiements en numéraire , tandis que par un seul bureau de comptes-courants dans une ville , ou bien par des compensations , on pourroit balancer et solder la plupart des engagements par quelques traits de plume.

Qui ne connoît pas l'ancien usage de Lyon , auquel cette ville fut , plus qu'on ne pense , redevable de sa prospérité ?

Tous les engagements de trois en trois mois y étoient souscrits pour échoir le même jour , de manière que quatre fois par an , chacun ayant à payer et à recevoir au même moment , on opéroit par de simples revirements les paiements les plus considérables , entre tous les commerçants de la place , sans avoir besoin d'argent que pour les soldes et les appoints.

Au moyen de semblables institutions , qui restreindroient les besoins du signe matériel d'échange , on ne verroit plus les voitures publiques encombrées d'argent , allant et venant en tout sens , et se croisant tous les jours sur les mêmes routes , les unes portant au même lieu d'où les autres rapportent ; alors Paris n'auroit aucun besoin d'en faire venir des Départements ; ceux ci laissant aller les choses à leur cours naturel , le niveau se rétablirait et se maintiendrait sans effort ; des lettres-de-change remplaceroient ces nuisibles envois d'espèces ; chaque écu reprenant sa place , rendant tous les services qu'on doit en attendre , on n'auroit plus à craindre ces crises causées par des déplacements convulsifs.

Si l'on calcule ce qu'il en coûte annuellement en frais de port et de rapport , en perte de temps , en commissions , on sera étonné de l'énormité d'une dépense aussi stérile , non compris ce que chaque pièce de monnaie doit perdre par le frais.

Quand on entend dire et répéter tous les jours que l'argent est rare et très-rare , il y auroit de quoi s'en alarmer , si ce n'étoit qu'en France seulement ; mais quand il en est de même par-tout , la généralité de la plainte prouve assez qu'elle est sans fondement , parce qu'enfin il faut bien que l'argent soit quelque part. Il est certainement plus commun qu'il ne l'étoit il y a vingt-cinq ans , vu que les exportations ordinaires pour l'Asie , restreintes par les circonstances ,

n'ont pas , à beaucoup près , égalé les produits que les mines ont versés dans la circulation.

Cette prétendue rareté n'est donc qu'accidentelle , on peut même assurer qu'elle n'est qu'apparente ; tant de faits le prouvent , qu'il est étonnant qu'on ait pu en concevoir des inquiétudes.

N'est-il pas remarquable qu'à mesure que le goût des arts s'est étendu , et qu'on a mis plus de prix aux jouissances qu'ils procurent , une tendance générale vers le commerce a caractérisé la fin du dix huitième siècle ; le génie qui invente , l'industrie qui produit , celle qui façonne , celle qui débite et dissémine aux consommateurs , n'eurent jamais autant d'émulation , d'activité , et ne firent jamais autant d'efforts. L'agriculture mieux soignée , s'éclairant des lumières des sciences , trop long-temps dédaignées , a fait des progrès très-sensibles ; le grand propriétaire ne se croyant plus obligé de fixer son oisiveté dans les villes , ne rougit point de faire valoir ses domaines , de diriger ses ouvriers , d'introduire chez lui de nouvelles méthodes et des améliorations de tout genre. Les fils de famille , dont le patrimoine divisé paroît trop modique pour chacun , ne craignent plus de s'avilir en prenant des terres en ferme , pour se livrer au premier , au plus utile de tous les arts.

De tels changements ont nécessairement produit de nouveaux résultats ; des revenus ci-devant consommés loin du sol qui les fait naître , employés aujourd'hui en augmentation de travail , en bonifications , en défrichements , ont multiplié les denrées , les consommations , les transactions , et conséquemment exigent une beaucoup plus grande quantité d'espèces pour le mouvement d'un commerce plus étendu et plus divisé.

Mais c'est peu encore , eu égard au renchérissement de toutes les denrées , le plus grand nombre a doublé de prix depuis vingt-cinq ans ; ce qui veut dire , en d'autres termes , que l'argent n'a plus la même valeur , s'il en faut le double pour salarier le même travail et pour payer une même étendue de fonds , une même quantité de marchandises ; ce n'est aussi qu'à raison de son augmentation matérielle , qu'il peut rendre les mêmes services , et faire face à tous ses emplois journaliers.

Il est un autre effet des causes déjà indiquées , qui , sans atténuer la quantité réelle de l'argent , contribue à en retirer une partie de la circulation.

L'économie , compagne ordinaire de l'agriculture , peut préserver le cultiva-



teur du goût des superfluités, dont d'autres se font des besoins; mais elle le séduit par l'attrait d'étendre son domaine: plus d'aisance lui permet de garder ses récoltes jusqu'au moment du plus haut prix, puis de garder partie du produit en argent, jusqu'au moment très-incertain où il pourra acquérir telle pièce de terre dont il convoite la possession.

C'est ce qui explique pourquoi, tandis que les grandes propriétés s'achètent proportionnellement aux revenus qu'on en attend, les petits héritages, dans beaucoup de départements, sont portés à des prix démesurés, au point de ne présenter que deux, et même un pour cent de revenu annuel.

Voilà, quoi qu'on en puisse dire, l'effet bien certain d'une aisance progressive, et une preuve que pour n'être pas toujours en évidence, le numéraire n'existe pas moins autour de nous.

Dans l'état actuel de l'Europe, où le commerce occupe une place si importante, les liaisons d'intérêt entre les citoyens des différentes nations, leurs rapports respectifs, même au-delà des limites des Etats, donnent lieu à des opérations si multipliées, si étendues, si divisées, et par fois si déguisées, qu'il est impossible d'en saisir l'ensemble et d'en calculer tous les effets.

Chacun ayant plus ou moins de part à la masse du numéraire appartenant à la grande société Européenne, diverses causes peuvent donner lieu à de grands déplacements précipités, ou à des resserrements suggérés par des craintes exagérées; alors l'agiotage prompt à s'en prévaloir, en abuse, et il cause comme à l'égard du blé, par l'effet seul de l'opinion, une disette factice là même où il y a suffisance.

Heureusement, par la force seule des choses, l'équilibre finit par se rétablir, et chacune, selon sa consistance réelle, revient se fixer au degré proportionnel à sa gravitation.

Ainsi l'abondance et la rareté apparentes ou passagères de l'argent, sur une Place ou dans un Etat, ne doivent point être prises aujourd'hui pour mesure de l'opulence ou de la détresse.

Tant que nous récolterons et que nous fabriquerons plus que ne comporte notre consommation, notre contingent ne peut pas nous échapper: de même qu'il est de la nature des fluides de couler vers la pente qui les attire, il est aussi de l'essence de l'argent de se porter là où il y a fertilité et industrie, afin d'y devenir utile; car on ne convoite pas le numéraire pour lui-même, pour le bonheur de le posséder matériellement, mais bien comme instrument de com-

merce, comme pouvant être échangé contre toute autre chose ; aussi, hors les temps d'anarchie, est-ce un bien faux calcul que de le resserrer dans l'espérance d'en obtenir un jour un meilleur emploi ; puisqu'il est reconnu que, comme marchandise, c'est de toutes la moins productive à celui qui la garde en nature, et que, comme moyen d'échange, son prix se rabaisse successivement, en raison inverse de l'accroissement de toutes les autres valeurs.

Quoi qu'il puisse arriver dans les autres Etats, la France située dans le plus beau climat, accrue d'un grand nombre de Départements riches et peuplés, doit (même privée de ses productions coloniales) couvrir les importations de l'étranger, par les fruits de son territoire et de son industrie.

Si, momentanément, nos exportations maritimes sont gravement contrariées, celles pour le Continent sont augmentées, et dans l'intérieur l'émulation se propage, le génie féconde l'industrie, les anciennes machines se perfectionnent, de nouvelles sont inventées et très répandues ; des Usines et des Fabriques s'établissent où il n'y en avoit jamais existé ; le capital général doit s'accroître de tout ce que l'ordre et l'économie particulière peuvent soustraire à la profusion.

C'est ainsi que se prépare sans éclat, pour l'époque plus ou moins prochaine de la paix générale, un développement de moyens et de produits tels qu'on n'en a point encore vu d'exemple en France, tandis qu'en même tems des Rivières rendues navigables, des Ponts construits, des Ports creusés, des Routes percées et des canaux ouverts sont autant de grands éléments de prospérité publique, qui ajoutent matériellement à l'aisance particulière tout ce que leur usage épargne de faux frais.

Ainsi vainement une nation rivale, dans les angoisses du papier-monnoie forcé, travaille à nous entraîner dans sa chute. La France plus formidable que jamais n'a que de nouveaux triomphes à attendre du développement de ses forces nationales, sous un Chef qui, seul, vaut une armée ; sous un Héros tel, qu'il en nait à peine un en plusieurs siècles, pour relever les Grands Empires et y rattacher ce qui en fut aliéné dans des tems de foiblesse ; sous un de ces Génies supérieurs, tenant de la Providence l'œil qui voit à la fois le passé, le présent, l'avenir, et qui pénétrant la profondeur des causes et des ressorts cachés au reste des hommes, sait en maîtriser les effets et les soumettre à ses grandes destinées.

---

# DISCOURS

PRONONCÉ A L'ASSEMBLÉE-GÉNÉRALE DE LA RÉGENCE  
DE LA BANQUE DE FRANCE

*Par M<sup>r</sup>. CRETET, Conseiller d'Etat, Commandant de la  
Légion d'Honneur, Gouverneur de la Banque.*

---

Le 13 Mai 1806.

---

**M**ONSIEUR LE PRÉSIDENT, MM<sup>rs</sup>. LES RÉGENTS  
ET CENSEURS DE LA BANQUE DE FRANCE,

Appelé par sa Majesté Impériale et Royale aux fonctions de Gouverneur de la Banque de France, j'ai l'honneur de remettre sur votre Bureau le Décret du 25 Avril dernier, qui contient ma nomination, et ceux des 28 Avril et 4 Mai, par lesquels sont aussi nommés MM<sup>rs</sup>. THIBON et RODIER en qualité de Premier et second Sous-Gouverneurs. J'invite le Conseil à statuer l'insertion de ces trois Décrets dans le Registre de ses Délibérations.

La loi du 22 Avril 1806, qui ordonne l'institution d'un Gouverneur et de deux Sous-Gouverneurs de la Banque de France, contient aussi des dispositions importantes sur la constitution et l'administration de ce grand Etablissement désormais appelé à marcher vers un but plus général et plus utile.

La Banque de France fut instituée en l'an 8 par le Génie qui dès-lors prévoyoit combien un jour elle pourroit rendre de services.

La Banque dont les commencements furent si foibles, a rapi-

dement acquis un accroissement de puissance et d'utilité qu'il étoit difficile d'espérer, à raison des circonstances peu favorables qui présidèrent à sa naissance. Renfermée pendant trois ans dans les limites étroites d'un établissement privé, simplement reconnu par le Gouvernement, elle eut à lutter contre la concurrence de plusieurs établissements qui lui disputoient et se disputoient entr'eux le crédit et la confiance, et dont la multiplicité rendoit impossible le développement d'une véritable banque.

La loi du 24 Germinal an XI fit cesser cette confusion, et la Banque de France reçut le privilège exclusif d'émettre des Billets à vue et au porteur. Elle a pris dès-lors un caractère plus étendu. L'augmentation de son capital porté à 45 millions a permis l'accroissement de ses affaires : mais des circonstances extraordinaires l'ont surprise dans cet état; et la Banque, entraînée hors de ses règles et des mesures d'une prudence absolue, s'est vûe réduite à l'extrémité la plus fâcheuse, celle de suspendre momentanément ses payements en numéraire.

Les effets que cet évènement a produits sur le crédit public et sur celui du commerce sont devenus un avertissement salutaire. On a cru que désormais la Banque devoit être préservée des retours de toute erreur qui pourroit compromettre son crédit, et qu'il falloit le mettre sous le régime positif de la loi, et sous la garde d'une administration comptable envers l'autorité publique de l'exécution de cette même loi.

A cette circonstance près, la loi ne change rien aux institutions fondamentales de la Banque. Son capital est toujours la propriété de ses Actionnaires; ils continuent par leurs représentants de nommer les Régents et Censeurs qui composent son Conseil-

général. Ce Conseil reste investi de tous les pouvoirs conservateurs des intérêts des Actionnaires. Il délibère sur toutes les mesures; et pour qui voudra bien examiner le changement qui s'opère, on verra qu'à quelques exceptions près l'innovation introduite dans l'administration de la Banque se réduit à une substitution du Gouverneur et des deux Sous-Gouverneurs au Comité central que la loi du 24 Germinal an XI avoit chargé de la direction générale de ses affaires, et à lui donner un gouvernement plus conforme à l'ordre général, plus dépendant de la loi, plus détaché de l'influence des intérêts privés, plus occupé de conduire la Banque vers son but, celui de devenir le centre de toutes les branches de crédit dont se compose le crédit général. Enfin les Membres de ce gouvernement, en s'engageant à lui donner tout leur temps, tous leurs soins, et faisant une espèce d'abnégation de leurs affaires-privées, seront en état de suivre avec d'autant plus de succès celles de la Banque.

Quoiqu'il soit superflu, Messieurs, de vous entretenir des caractères particuliers qui distinguent l'institution de la Banque de France, je crois devoir rappeler qu'elle n'a rien qui autorise à la comparer aux banques déjà connues.

Les banques de dépôt et de virement ne sont utiles qu'à une seule ville ou à un petit état; elles ne peuvent convenir à la France.

Les banques fondées par les gouvernements ne sont qu'un instrument dans leurs mains et une forme particulière de création du plus dangereux papier-monnaie; leurs capitaux sont foibles, incertains et soumis aux invasions amenées par les besoins.

Il n'est qu'un genre de banque solide et durable, celui d'une association simple et dégagée de toute fiction, formée sur des

capitaux réels; c'est une maison de commerce, mais supérieure par son capital, ses privilèges, son crédit, à toutes les maisons privées qui pourroient exister. Une telle banque, conduite par des règles fixes, ne fait que les affaires limitées et déterminées par ses statuts. Rien ne peut l'entraîner dans des spéculations contraires à son but et à ses intérêts, ni dans aucune opération qui puisse l'exposer, à peine de sa honte et de sa ruine, à jamais différer le remboursement de ses engagements : telle est la Banque de France.

Mais pour qu'une banque de cette espèce soit éminemment utile dans un vaste empire riche en industrie, elle doit posséder un capital assez étendu, pour qu'elle puisse devenir le centre de la réalisation de tous les genres de crédit. La Banque de France sera complètement pourvue à cet égard lorsque les circonstances lui auront permis d'exécuter l'article II de la loi du 22 Avril, et de doubler son capital actuel formé de 45 millions en capital primitif, et d'un fonds de réserve de près de 5 millions.

On se demande, on s'interroge sur les moyens que prendra la Banque pour former le doublement de son capital, et l'on paroît craindre que cette opération se fasse dans un sens opposé à l'intérêt de ses Actionnaires actuels.

Mais pourquoi voudroit-on croire que, lorsque la loi n'a fixé aucune époque pour l'émission des nouvelles Actions, l'Administration de la Banque seroit assez aveugle pour méconnoître la sagesse et la modération de cette même loi, et pour adopter aucune mesure intempestive qui d'ailleurs resteroit sans succès par la raison qu'elle seroit contraire aux intérêts des Actionnaires anciens et à ceux de leurs nouveaux associés?

Nous dirons donc en général que l'émission des nouvelles Actions n'aura lieu qu'à l'époque où l'accroissement du capital de la Banque sera nécessaire et praticable ; l'une et l'autre de ces circonstances dépendent de l'étendue que prendront ses affaires. Je dois ici vous rappeler les motifs qui rendront utile et nécessaire cette augmentation du capital.

Dans l'état actuel du commerce, le capital de la Banque seroit plus que suffisant, si, par un système déjà condamné, elle devoit borner ses affaires à l'escompte limité des Effets présentés par le commerce. Je dis que ce système étroit est depuis long-temps condamné, puisque la Banque n'a jamais cessé d'appliquer la partie la plus étendue de ses ressources à l'escompte des valeurs négociables, possédées par le Trésor public ; elle n'a point eu à regretter cette extension donnée à ses opérations, sans laquelle ses capitaux seroient restés inactifs au grand préjudice de ses Actionnaires. Elle n'a à se reprocher à cet égard que des hésitations et l'oubli de ce qu'une marche ferme et décidée auroit pu lui procurer d'avantages. Souvent et pendant long-temps la Banque, avare d'escomptes envers le Trésor public, les a prodigués à des valeurs qui n'étoient cependant que la représentation vague et incertaine des Effets les plus solides ; ce qui, en dernier résultat, produisoit, au lieu d'un escompte direct, une opération détournée, onéreuse pour l'Etat, et entourée de dangers pour la Banque.

Plus éclairée sur ses véritables intérêts, la Banque doit sortir des mesures d'exception que lui inspirèrent de fausses préventions et de mauvais calculs. A-t-on dans aucun temps conçu qu'elle ne seroit que commerciale ? non, car dans ce cas il ne

lui falloit qu'un foible capital proportionné aux seuls besoins d'escompte des commerçants de Paris. Toujours au contraire la Banque fut destinée à être générale ; condition sans laquelle elle resteroit dans les bornes d'un établissement sans utilité.

Les véritables destinées de la Banque sortent aujourd'hui de l'obscurité. Elle est générale et, dans ce sens, appelée à escompter toutes les valeurs publiques et privées, qui, pourvûes de toutes les conditions d'une réalisation assurée, seront par elle admises à l'escompte dans la mesure de ses facultés, de ses capitaux et de sa sûreté.

On conçoit que dans de pareilles vûes la Banque doit desirer que le Trésor public veuille lui donner une préférence non interrompue, et même exclusive, si la chose devient possible, pour les services que jusqu'à ce jour il a dispersés à plusieurs intermédiaires. Une telle centralisation produiroit des avantages immenses; elle produiroit en faveur du commerce et des transactions en général la réduction et plus de fixité dans le taux de l'intérêt de l'argent; elle affranchiroit le Trésor public de la nécessité de souscrire à des conditions variables et toujours onéreuses, qui, à raison de la grande étendue de ses opérations, deviennent le type indéclinable de l'intérêt.

Cette centralisation seroit éminemment utile au Trésor public; plus d'incertitude pour lui sur ses escomptes; il sortiroit de toute dépendance relativement à la situation des capitaux, à l'opinion et aux prétentions des capitalistes; son service seroit assuré, constant, immuable, et il y auroit pour lui une économie considérable.

Enfin cette même centralisation seroit toute aussi utile aux Actionnaires qui, par la relation de la Banque avec le Trésor public,



profiteroient de la dépense qu'il doit faire pour assurer son service. On peut à cet égard se livrer à quelques calculs hypothétiques.

Les frais de service du Trésor public sont évalués annuellement à 15 millions. On peut supposer que les conditions modérées que pourroit faire la Banque, réduiroient ces mêmes frais à 10, 11 ou 12 millions

Supposons encore que sur 10 millions, par exemple, la Banque auroit à supporter 4 millions de déboursés de toute nature, il lui resteroit en produit effectif 6 millions par an à distribuer en dividende; mais, pour recueillir des fruits aussi étendus, il faut qu'elle possède un capital qui suffise à des affaires aussi considérables. On a calculé que ce capital ne devroit pas être moindre de 90 millions : d'où l'on doit conclure que le seul service du Trésor donneroit aux Actionnaires de la Banque un dividende de  $12 \frac{1}{2}$  p %, si ce service étoit praticable avec un capital de 45 millions ; mais que ne pouvant être fait en totalité qu'avec un capital de 90 millions, il donnera un dividende de  $6 \frac{1}{4}$  p %, auquel étant ajoutés les produits de l'escompte au commerce, les Actionnaires auront à espérer un dividende tel qu'aucun autre placement ne produiroit ni autant d'avantages, ni autant de sûreté

Nous devons croire que le temps répandra rapidement la conviction sur les calculs élémentaires que je viens d'exposer, et que dès-lors l'époque de l'émission des nouvelles Actions se trouvera fixée par la seule règle qu'il soit permis d'employer, celle de la tendance libre des capitaux, pour être aussi utilement employés. Cette émission d'ailleurs ne peut s'exécuter que par une décision formelle du Conseil-général de la Banque, c'est assez dire que, chargé de la confiance des Actionnaires, il ne fera rien qui ne soit conforme à leurs intérêts.

Nous pouvons être, Messieurs, dans la sécurité sur la marche de l'opinion relativement à la Banque et sur le crédit dont cet établissement sera investi. Il est fondé sur de telles bases, qu'il triomphera facilement de tous les obstacles. Je ne saurois me déterminer d'ailleurs à considérer comme une objection sérieuse les craintes dictées par une doctrine sans autorité, ou par des préventions sans fondement, sur l'alliance incompatible de la Banque avec les intérêts du Gouvernement et sur les dangers de son intervention dans ses affaires.

Le Gouvernement, quant à ses rapports avec la Banque, n'a de contact avec elle que par son Trésor qui de son côté n'aura sur elle d'influence que celle qui sera réglée par des conventions librement débattues et contractées ; hors de-là, l'action du Gouvernement sur la Banque est la même que celle qu'il doit exercer pour l'ordre général sur tous les individus, et plus particulièrement sur une corporation à laquelle il a confié la faculté de créer un genre de monnaie dont l'abus dangereux et possible rend sa surveillance éminemment nécessaire.

Quant aux conventions libres à faire avec le Trésor, la Banque traitera avec lui de manière à ne prendre que des engagements conformes à l'intérêt général et à celui de ses Actionnaires. La Banque par son institution ne sera jamais sollicitée à *prêter* au Gouvernement ; elle violeroit par cela même les loix et les statuts dont il exige l'exécution. Elle n'admet et n'admettra que les valeurs très-sûres qui remplissent les porte-feuilles du Trésor, et qui sont fondées sur le recouvrement des contributions publiques ; valeurs qui depuis long-temps sont à juste titre considérées comme les meilleures par les capitalistes les moins confiants et les

les plus sourcilleux. D'ailleurs la Banque n'a jamais cessé de prendre ces mêmes valeurs ; elle n'a à se repentir que de l'erreur de les avoir quelquefois négligées pour donner la préférence mal-entendue à des Effets de circulation dont tout l'avantage de l'es-compte étoit pour les spéculateurs, et les dangers pour la Banque.

Que dire ensuite sur les terreurs passagères que l'aveuglement, les préjugés ou l'ignorance pourroient répandre sur l'espèce d'alliance que la Banque contracteroit envers le Trésor public, en ce que le Gouvernement pourroit à certaines époques solliciter en faveur de ses besoins l'exagération de l'émission des Billets de la Banque ?

On ne supposera certainement pas qu'une mesure aussi fausse et aussi misérable puisse jamais être conçue par le Chef auguste de l'Empire Français. Nous connoissons ses maximes sages et éclairées sur les banques. Nul ne sait mieux que lui que de leur crédit dépend leur existence, et que violer une banque au préjudice de la justice, de l'intérêt général et de la propriété des Actionnaires, c'est la détruire ; or il ne détruira pas celui de ses ouvrages auquel il promet au contraire sa plus haute protection.

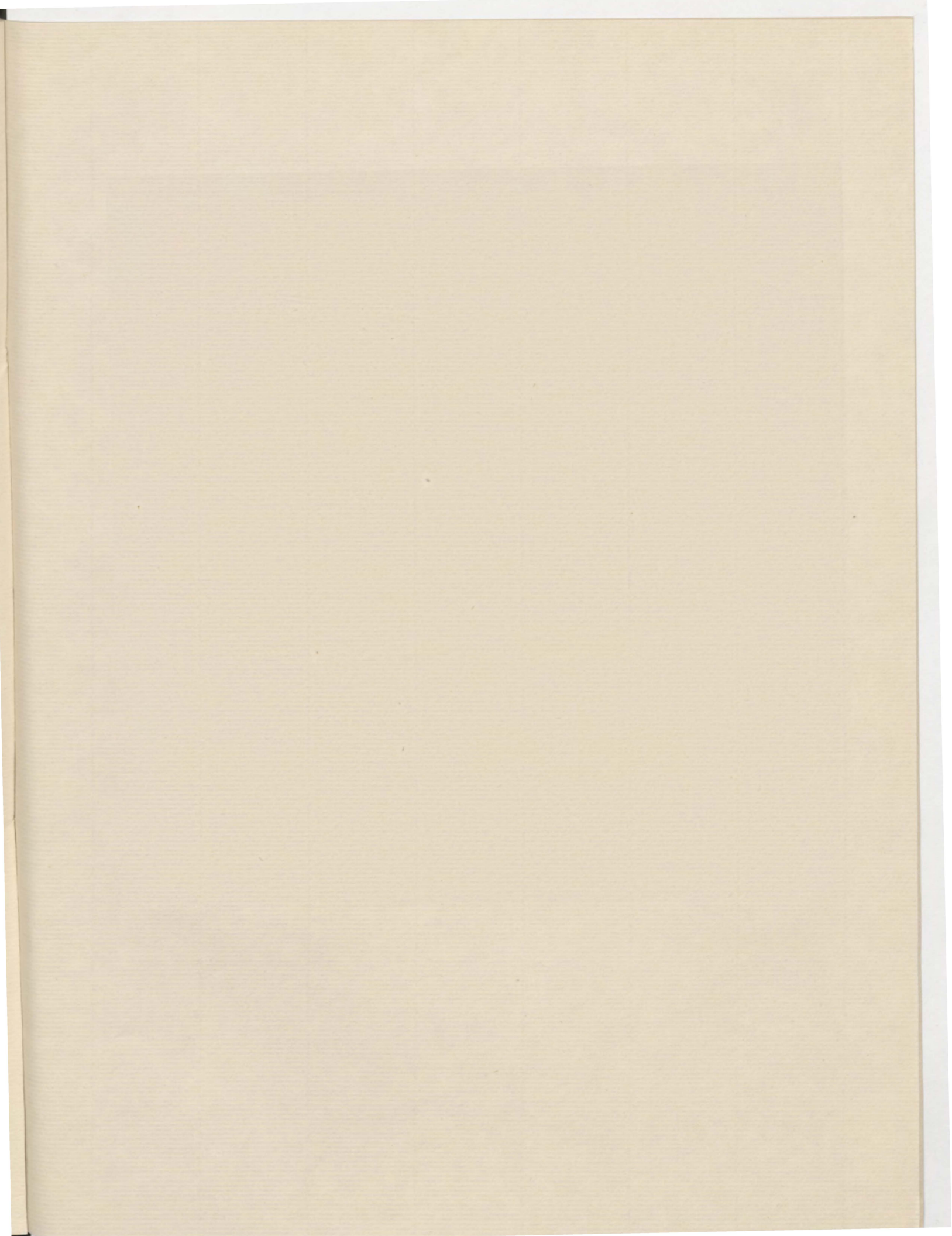
Voudroit-on supposer que, dans des temps plus éloignés, tous les principes pourroient être tellement oubliés, qu'un gouvernement violent ou mal éclairé sur ses véritables intérêts tenteroit de convertir en papier-monnaie forcé le papier libre de la Banque ? Mais une telle époque seroit une de ces grandes calamités dans lesquelles tous les genres de propriétés seroient aussi exposés que celles de la Banque ; la prudence humaine ne peut conjurer de tels dangers heureusement fort rares. Pourquoi d'ailleurs supposer qu'un gouvernement qui voudroit faire du papier-

monnoie , employeroit une violence gratuite envers la Banque pour se procurer un secours qu'il pourroit créer lui-même , avec cette différence que le papier de banque forcé ne subsisteroit pas vingt-quatre heures avec quelque crédit , et que celui que le Gouvernement formeroit lui-même , pourroit être modifié de manière à lui procurer quelques avantages ?

Loin de nous, Messieurs, ces terreurs, cette exagération de prudence et tous les faux préjugés qui les accompagnent; la Banque de France sera générale et nationale; elle rendra tous les services qu'il est permis d'en attendre; elle amènera la réduction de l'intérêt, elle économisera les finances publiques; elle favorisera le commerce et l'industrie; ses secours s'étendront sur tous les besoins, sur toutes les personnes, et cela dans les mesures de sa sûreté et de ses capitaux.

Quant à moi et à MM. les Sous - Gouverneurs, nous ne négligerons rien pour consolider notre intime union au Conseil-général de la Banque; nous nous aiderons de ses lumières; nous veillerons avec scrupule sur tous ses intérêts, et nous espérons que des succès couronneront vos travaux et les nôtres.

Je ne terminerai point sans adresser ma prière à M. le Président de la Banque de vouloir bien nous aider de ses talents et de son expérience. Je lui ai demandé ce secours au nom de l'intérêt de l'Etablissement et au nom des sentiments de bienveillance et d'estime qui nous unissent depuis long-temps. Il me l'a promis, et j'y compte avec une absolue confiance; il ajoutera ainsi un nouveau service aux services éminents qu'il a rendus à la Banque dès les premiers jours de son établissement.



monnaie, emploieroit une violence gratuite envers la Banque pour se procurer un secours qu'il pourroit tirer lui-même, avec cette différence que le papier de banque feroit subsister pas vingt-quatre heures avec quelque crédit, et que celui que le Gouvernement formeroit lui-même, pourroit être tenu de manière à lui procurer quelques avantages?

Loin de nous, Messieurs, ces terreurs, cette exagération de prudence et tous les faux préjugés qui les accompagnent; la Banque de France sera générale et nationale; elle rendra tous les services qu'il est permis d'en attendre, elle amènera la réduction de l'intérêt, elle économisera les finances publiques; elle favorisera le commerce et l'industrie; ses secours s'étendront sur tous les besoins, sur toutes les personnes, et cela dans les mesures de sa sagesse et de ses ressources.

Quant à moi et à MM. les Séneurs-Gouverneurs, nous ne négligerons rien pour consolider notre crédit sur les bases générales de la Banque; nous nous aiderons de ses facultés; nous veillerons avec scrupule sur tous ses intérêts, et nous espérons que des succès couronneront vos travaux et les nôtres.

Je ne terminerai point sans adresser ma prière à M. le Président de la Banque de vouloir bien nous aider de ses talens et de son expérience. Je lui ai demandé ce secours au nom de l'intérêt de l'Établissement et au nom des sentimens de bienveillance et d'estime qui nous unissent depuis long-temps. Il me l'a promis, et j'y compte avec une absolue confiance; il ajoutera ainsi un nouveau service aux services qu'il a déjà rendus à la Banque dès les premiers jours de son établissement.

